

Commune de Coulimer
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FÉVRIER 2018**

Le douze février deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de COULIMER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves. JOURDAN

Présents : Yves JOURDAN, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, adjoints ; Christine ROGUET, Olivier BOURGOUIN, Jean-Yves ROYER, Albert LEGOT, Bernard MOULINIER, Jean-Claude MARINTHE, Pascal LEVALLOIS; conseillers.

Absent excusé : Thierry FAYET.

Philippe BARBE est nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 05/02/2018

Date d'affichage : 19/02/2018

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
2. Convention pour entretien des bornes incendie par le SIAEP Le Pin La Garenne-Coulimer
3. Avis sur le transfert de l'actif et du passif du SI des Bassins de la Pervenche et de l'Erine
4. Enquête publique pour la vente du chemin Courcelles
5. Vente du lot N°7 parcelle ZK 156 - lotissement Turgis à Monsieur Ronald HOWARD
6. Subventions aux associations
7. Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

| | |
|----------------------------|---|
| Délibération N° 2018.02-01 | SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIAEP LE PIN LA GARENNE-COULIMER POUR L'ENTRETIEN DES BORNES INCENDIE |
|----------------------------|---|

Monsieur le Maire rappelle la décision du SDIS de ne plus entretenir les bornes incendie à partir de 2018. Il présente la proposition du SIAEP du Pin La Garenne-Coulimer pour l'entretien des 5 bornes incendie pour un montant de 40 € HT par borne incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la proposition du SIAEP du Pin La Garenne-Coulimer pour l'entretien des bornes incendie sur la base de 40 HT par borne incendie.
- **Autorise** le Maire ou son adjoint à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire
- **Précise** que les crédits seront inscrits en section de fonctionnement du BP 2018

| | |
|----------------------------|--|
| Délibération N° 2018.02-02 | AVIS SUR LE TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SI DE LA PERVENCHE ET DE L'ERINE |
|----------------------------|--|

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par le SI des Bassins de la Pervenche et de l'Erine le 30 novembre 2017 qui propose de valider le transfert de l'actif et du passif de ce syndicat au syndicat du Bassin de la Haute Sarthe créée en 2017. Il propose de donner un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable au principe de transfert de l'actif et du passif du SI des Bassins de la Pervenche et de l'Erine au syndicat du Bassin de la Haute Sarthe

| | |
|----------------------------|---|
| Délibération N° 2018.02-03 | MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE CHEMIN DE LA COURCELLE |
|----------------------------|---|

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de Monsieur et Madame BRUSIN en date du 18 décembre 2017. Ils se proposent d'acquérir une partie du chemin rural dit de St Quentin de Blavou à la Courcelle. En effet une partie de ce chemin est enclavée dans la propriété de Monsieur et Madame BRUSIN et n'est plus affectée à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de St Quentin de Blavou à la Courcelle en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

| | |
|----------------------------|--|
| Délibération N° 2018.02-04 | LOTISSEMENT TURGIS : VENTE DU LOT N° 7 (PARCELLE ZK 156) À MONSIEUR RONALD HOWARD |
|----------------------------|--|

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande d'achat de la parcelle ZK 156 d'une surface de 704 m² par Monsieur Ronald HOWARD. Il rappelle que le prix du m² retenu lors de la dernière séance du conseil municipal est de 10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la vente de la parcelle ZK 156 à Monsieur Ronald HOWARD

- **Fixe** à 10 € TTC soumis au taux de TVA en vigueur le prix du mètre carré de terrain loti, les frais d'acte notarié étant à la charge des acquéreurs
- **Désigne** Maître GERVAIS, notaire associé pour la rédaction de l'acte
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

| | |
|----------------------------|-------------------------------------|
| Délibération N° 2018.02-05 | SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS |
|----------------------------|-------------------------------------|

Monsieur le Maire présente les différents courriers reçus en mairie concernant des demandes de subvention pour voyages scolaires ainsi que les demandes de subventions de différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accorde** une subvention aux associations telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

| Associations | 2018 | Associations | 2018 |
|------------------------------|------|------------------------|------|
| ADMR Le Mêle | | Croix Rouge | 30 |
| ADMR Mortagne | 50 | France Alzheimer | 50 |
| AFN | 250 | Ligue contre le Cancer | 50 |
| AFSEP | 50 | Lutille | 30 |
| Archers du Perche Bellémois | 30 | Patrimoine de Coulimer | 2000 |
| AS Donneurs de sang | 30 | Perche Canada | 30 |
| Athlétique Club Mortagnais | 25 | Resto du Cœur | 130 |
| Banque Alimentaire | 130 | Secours catholique | 35 |
| CG Fonds solidarité logement | 180 | UNA | 100 |
| CLIC du Perche | 50 | US Mortagne | 25 |
| Comice agricole | 500 | Visite des Malades | 30 |
| Comité des fêtes | 1300 | Total | 5105 |

| | |
|----------------------------|-----------------------------------|
| Délibération N° 2018.02-06 | ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE |
|----------------------------|-----------------------------------|

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité de la mairie. Il rappelle que ces travaux sont éligibles à la DETR (subvention de 50 % maximum)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Retient** l'entreprise ServiPlus pour les travaux de maçonnerie pour un montant maximal de 675.00 € HT
- **Retient** l'entreprise Peinture-Décor pour les travaux de peinture pour un montant maximal de 6612.21 € HT
- **Retient** la société Denis BOUVIER pour les travaux de menuiserie pour un montant maximal de 2615.00 € HT
- **Sollicite** une subvention au titre de la DETR pour l'ensemble des ces travaux
- **Propose** le plan de financement suivant :

| | Montant HT | % |
|-------------------|-------------------------|--------------|
| Total travaux HT | 9902.21 € | |
| Total travaux TTC | 11882.65 € | |
| DETR | 4951.10 € | 50 % HT |
| FCTVA | 1949.23 € | 16,404 % TTC |
| Solde | 4982.32 € | |
| | 50,32 % HT – 41,93 %TTC | |

- **Précise** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018 au chapitre 21
- **Autorise** le maire à signer toute pièce relative à cette affaire

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour les travaux de toiture et d'isolation du local technique. Il rappelle que ces travaux sont éligibles à la DETR (subvention de 50 % maximum)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Retient** l'entreprise ServiPlus pour les travaux de toiture pour un montant maximal de 7025.20 € HT
- **Retient** l'entreprise ServiPlus pour les travaux d'isolation pour un montant maximal de 8411.50 € HT
- **Sollicite** une subvention au titre de la DETR pour l'ensemble des ces travaux
- **Propose le plan de financement suivant :**

| | Montant HT | % |
|-------------------|------------|-------------------------|
| Total travaux HT | 15436.70 € | |
| Total travaux TTC | 18524.04 € | |
| DETR | 7718.35 € | 50 % HT |
| FCTVA | 3038.68 € | 16,404 % TTC |
| Solde | 7767.01 € | 50,32 % HT – 41,93 %TTC |

- **Précise** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018
- **Autorise** le maire à signer toute pièce relative à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

- Smirtom : suppression du ramassage en porte à porte pour toutes les communes de moins de 1000 habitants. Ajouts de containers et passage des camions 2 fois par semaine.
- Intégration de la voirie du lotissement Turgis dans la voirie communale et transfert CDC à voir.
- Calvaire : conifères à abattre, éclairage à prévoir.
- Recensement de la population en cours.
- Proposition de faire passer une annonce pour communiquer sur le prix du lotissement Turgis
- Lecture d'un courrier relatif à l'installation d'éoliennes
- Site internet de la mairie

Fin de la séance à 23 h 00